



## Facilités de stationnement accordées aux institutions chargées du transport de personnes handicapées / Demande en vue d'obtenir une carte de parcage

La demande en vue d'obtenir une carte de parcage doit être établie au nom de l'institution ou de l'entreprise qui transporte, à titre professionnel, des personnes handicapées. Elle doit être signée par la personne responsable du transport (veuillez écrire en caractères d'imprimerie).

### Désignation de l'institution / de l'entreprise

Nom

Rue

NPA / lieu

Numéro d'immatriculation

Raison impliquant les courses

Fréquence des courses

### Personne responsable

Nom

Prénom

Fonction

### Consultation

Téléphone

e-mail

Site internet

### Remarques

De par sa signature, la personne responsable certifie qu'elle a pris connaissance du contenu du mémento "Facilités de stationnement accordés aux handicapés", notamment des conditions requises par la loi sur l'utilisation des cartes de parcage, assurant par la même une application correcte des directives au sein de l'institution ou de l'entreprise.

Lieu / date

Signature